



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des entreprises,  
de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi**

*Bourges, le 21 janvier 2021*

Mesdames et Messieurs les Maires,

Du **22 mars au 4 avril 2021**, près de 5 millions de personnes sont appelées à voter pour désigner leurs représentants dans le cadre de **l'élection syndicale des salariés des très petites entreprises** (TPE – entreprises de moins de 11 salariés) **et des employés à domicile**.

Cette élection, qui se déroule tous les quatre ans, est un enjeu majeur pour les salariés des TPE comme pour les salariés des particuliers employeurs.

Le scrutin participe en effet à la **mesure de l'audience et de la représentativité des organisations syndicales**. Celle-ci doit conforter leur capacité à négocier et conclure des accords de branches ou interprofessionnels. Elle participe aussi à la désignation des conseillers prud'homaux et des représentants aux commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI). Cette élection est ainsi un **temps fort de notre démocratie sociale**.

Une **campagne nationale d'information** est déployée depuis le 6 janvier 2021 par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion pour encourager les électeurs à voter. Elle s'appuie notamment sur un site internet dédié et une campagne média (Presse magazine et spots radio).

Dans notre région, la DIRECCTE Centre-Val de Loire est chargée du déploiement local de la campagne destinée à sensibiliser et à inciter au vote les **163 000 électeurs potentiels** recensés au 31 décembre 2019.

La contribution de votre collectivité à cette campagne **est importante pour la réussite de l'élection**.

Dans ce but, la DIRECCTE met à votre disposition sur son site un **kit de communication numérique**. Il est essentiel que vous puissiez **relayer cette campagne d'information sur votre site internet, intranet, vos réseaux sociaux ou vos périodiques d'information**.

Vous pouvez aussi lui passer commande de lots d'affiches et de dépliants à apposer ou déposer dans tous vos points d'accueil du public.

Deux agents du service communication de la Direccte, **Louis BERTHON (06 62 10 91 78) et Jennifer HOUDOUIN (07 63 18 78 01)** se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, enregistrer vos commandes et adapter le cas échéant le format de certains supports (Ex : bannières web) en fonction de vos besoins.

Une boîte mail dédiée est aussi à votre disposition pour toute demande de votre part : [centre.elections-tpe@direccte.gouv.fr](mailto:centre.elections-tpe@direccte.gouv.fr)

Je vous remercie pour votre implication dans la promotion de ce scrutin garant de la vitalité de notre démocratie sociale.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet du Cher,